

cieuses de se gagner l'approbation publique et d'encourager un climat favorable à leurs opérations.

Simultanément, un groupe d'information des Nations Unies ou du GATT pourrait réunir des données précises sur l'évolution des sociétés multinationales et faire rapport à un comité d'experts formé de représentants des gouvernements. Cela devrait contribuer à «démystifier» dans son ensemble la question des investissements internationaux. Le Canada a la chance de posséder les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique nationale efficace: statistiques, renseignements relatifs à l'impôt, aux investissements, aux exportations et autres. Mais beaucoup de pays n'ont malheureusement pas encore atteint un stade de développement qui permette l'acquisition et l'analyse des données indispensables à l'application d'une politique concrète des investissements étrangers. Il y a donc là pour l'OCDE et le GATT ainsi que les organismes des Nations Unies l'occasion de fournir une aide internationale appréciable.

Le GATT suit de près depuis plus de deux décennies les échanges internationaux de biens et services. Il est donc en mesure de collaborer avec le Centre consultatif et d'information qu'envisage le rapport du Secrétariat des Nations Unies. En remplissant cette fonction, le GATT est à même de renforcer le droit souverain des nations de décider elles-mêmes si elles veulent accueillir des investissements étrangers et à quelles conditions. L'idéal serait que ces conditions se normalisent de plus en plus dans le monde. On imagine aisément dès lors un service des Nations Unies qui surveillerait l'application du code et qui, tôt ou tard, agirait aussi en qualité d'intermédiaire entre gouvernements et sociétés, rendant compte des événements et facilitant l'harmonisation des lois nationales et des politiques d'investissement. Il pourrait en résulter éventuellement un «accord général sur les investissements internationaux» appliqué parallèlement au GATT.

#### **Importance de la technologie**

Outre le code de conduite qui marquerait un premier pas vers la réglementation internationale, on envisage sérieusement une autre approche tendant à concilier les intérêts multinationaux et nationaux. D'aucuns prétendent que le sort fait actuellement aux investissements étrangers directs démontre que c'est l'entreprise multinationale et non la souveraineté na-

tionale qui est aux abois. La résistance à ces investissements directs a, dans certains cas, augmenté. Vu cet état de choses, certains réclament que le concept de la participation des sociétés au développement soit modifié de façon à mettre l'accent, non plus sur la prédominance de l'investissement mais davantage sur les bienfaits intangibles de l'entreprise multinationale: la capacité de gestion, les moyens technologiques et les autres ressources d'une grande institution.

Ainsi envisagée, la gestion des entreprises à l'étranger ne serait plus une prérogative permanente fondée sur la propriété, mais plutôt une obligation assumée pour une période déterminée. Ces contrats de gestion, ces «accords de coproduction», ces «entreprises communes contractuelles», etc., ont en commun plusieurs caractéristiques:

- la propriété est laissée entièrement ou en partie suffisante à l'élément national;
- la durée de la présence de la société étrangère est limitée; et
- la remise en négociation des conditions, à intervalles précis, est explicitement prévue.

On commence à peine à explorer ce genre de possibilités, parmi lesquelles figurerait un rôle d'appui confié à des institutions internationales comme la Banque mondiale.

Il est clair qu'il reste beaucoup à faire, et sans retard, si l'on veut retirer le maximum d'avantages de la participation étrangère au fonctionnement des économies locales. Toutefois, les éléments du problème sont maintenant évidents. Des moyens de communication en expansion constante ont déjà commencé à créer une économie mondiale en stimulant la demande de produits manufacturés. On n'a pas moins envie de radios à transistors à Kampala qu'à Kuala Lumpur ou au Québec. L'offre et la demande dépassent maintenant les frontières nationales.

Les sociétés multinationales apportent une réponse à ces besoins communs. Leur activité incite déjà les gouvernements et les syndicats ouvriers à réfléchir davantage sur le fait que le monde est en train de former un marché unique, remplaçant l'ensemble des marchés nationaux isolés. La société multinationale offre ainsi aux gouvernements une nouvelle raison d'accélérer l'avènement de consultations réciproques, d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une plus grande unité dans un monde qui manque encore trop de cohésion.